

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2017

Présents : Isabelle VERDUN, Françoise MASSARD, Noël PEYRELON ,Séverine SAGUETON, Benoît BERGERON,Robert SOUVIGNET,Claude PELLEQUER, Alain MONTELLIMARD, ,Murielle ROUDON, Pierre DELORME, Anthony FERRET

Absents excusés : Nathalie SIMOND (procuration à Robert SOUVIGNET). David GRANDMONTAGNE (procuration à Isabelle VERDUN), Hervé BONCOMPAIN (procuration à Séverine SAGUETON), Corinne DELORME (procuration à Françoise MASSARD).

ORDRE du JOUR

- 1- **Désignation d'un secrétaire de séance** : R.SOUVIGNET est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.
- 2- **Approbation du compte rendu du 28 juillet 2017** : Approuvé à l'unanimité des présents.
- 3- **Décision Modificative N°1 au Budget Primitif 2017** : Approuvée par 15 voix pour.
18 658,06 € seront enlevés à l'art 615231 (entretien et réparation voiries) pour être imputés au 6553 afin de régler le SDIS 2017.
1 500,00 € seront enlevés à l'art 60633 (fournitures de voirie) pour être imputés au 6713 afin de régler l'aide financière aux communes sinistrées par le biais de l'AMF.
- 4- **Demande de Subvention Amendes de Police : signalisation routière RN 88** :
La Commune de Saint-Hostien peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 30 % auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière. Un dossier sera présenté pour un montant de travaux subventionnables de 12 275,00 € HT soit 14 730,00 € TTC (bandes rugueuses et visuelles, radars pédagogiques ...). La peinture des passages piétons sera également reprise. Approuvée par 15 voix pour.
- 5- **Validation du compromis de vente du bâtiment de la Mairie (maison Masson)** :
Le Conseil Municipal valide par 15 voix pour le contenu du compromis de vente du bâtiment actuel de la mairie au prix de 135 000,00 € pour une surface d'environ 972 m2. Pendant la durée des travaux de réhabilitation du presbytère en mairie, la mairie et l'APC resteront dans les locaux actuels moyennant et ce à compter de la signature de l'acte de vente d'un loyer mensuel de 450,00 € plus 80,00 € de charges mensuelles correspondant au gaz. Madame le Maire est autorisée à signer l'acte authentique de vente.
- 6- **Extension du réseau d'eau potable : secteur Ouillon** :
Le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et 1 contre de confier au Syndicat des Eaux du Velay la réalisation des travaux d'extension d'eau potable à Ouillon et de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 2 600,00 € HT soit 130 ml à 20 €/ml.
- 7- **Questions diverses** :
 - Biens vacants sans maître : Ces biens vacants sans maîtres seront incorporés au patrimoine municipal dès le retour de l'acte administratif de la publicité foncière. Deux des biens situés à la Pénide sont d'ores et déjà promis (après ouverture des plis suite à la publicité en juin).
 - Le site Internet de la commune est actif, une publicité sera faite pour la population. (www.saint-hostien.fr).
 - La rentrée scolaire s'est bien déroulée et le début des TAP a débuté ce vendredi 8 septembre.
 - Un ordinateur doit être acheté pour remplacer celui de la directrice de l'école publique qui devient obsolète, cet ordinateur sera partagé avec la directrice des TAP.
 - Une cellule de refroidissement a été achetée à la cantine scolaire pour rester dans les normes alimentaires.
 - Le relais des assistantes maternelles est installé à l'école les vendredis.
 - Les travaux de la future Mairie ont repris après démolition intérieure.
 - En Août une pollution de l'eau à la Pénide a été constaté par le syndicat des eaux suite à un prélèvement (le 08), le 21 août le dernier prélèvement a permis de lever les doutes, toutefois une décision sur la pérennité du traitement pourrait être imposée au Syndicat des Eaux par l'ARS (plusieurs prélèvements ces dernières années avaient mis en évidence des pollutions d'origines indéterminées).
 - Suite aux orages de l'année, un chemin aux Chazes a été raviné, il devra être remis en état pour un devis de 3 840,00 € HT.

- Un problème de stationnement sur le trottoir entre un particulier et un commerçant a été évoqué, une étude sur les solutions possibles à l'amiable est en cours.
- La rénovation totale de l'éclairage public a été chiffrée avec ou sans le fonds Leader (fond européen), le dossier pour le fonds Leader devra être déposé rapidement et une demande pour l'attribution du label Village étoilé doit être faite.(pour 2017 ou 2019 suivant le début des travaux).

Le secrétaire de séance,

Robert SOUVIGNET

Madame le Maire,

Isabelle VERDUN